



**CHAPEAU**

à la **FAMILLE!**  
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP



Politique  
**FAMILIALE**

## Remerciements

La politique familiale est le fruit du travail et des réflexions des membres du comité « Vie de quartier », comité du projet Rivière-du-Loup, Ville en santé. Les membres du Conseil municipal tiennent à souligner l'apport important des membres de ce comité à la réalisation du projet global de doter Rivière-du-Loup d'une véritable politique familiale et tiennent ici à les nommer :

### Mesdames

Lise Roy, CLSC Rivières et Marées  
Pauline Landry, L'Afeas de Rivière-du-Loup  
Lise Paradis, Citoyenne de Rivière-du-Loup  
Jocelyne Michaud, DSC Centre hospitalier régional du Grand-Portage  
Michelle Denis, Organismes bénévoles

### Messieurs

André Brouillette, Représentant de la jeunesse Louperivoise  
Ghislain April, Conseiller municipal responsable du dossier familiale  
Ghislain Bernier, Comité des loisirs de Saint-Ludger  
Daniel Ouellet, Pastorale  
Venance Pelletier, Service des loisirs de la Ville de Rivière-du-Loup

Cet important travail de réflexion des membres du comité Vie de quartier a permis aux membres du Conseil de faciliter grandement leurs réflexions sur le contenu final de la politique familiale et en ce sens, les membres du Conseil tiennent à remercier toutes les personnes et organismes du milieu qui ont apporté une contribution à l'élaboration de la politique familiale de la Ville de Rivière-du-Loup, soit par leur présence au sein de sous-comités de travail, soit par des commentaires individuels.

## Introduction

La Ville de Rivière-du-Loup manifeste, par cette politique familiale, une préoccupation pour le mieux-être des familles de son territoire. Cette politique veut en effet **traduire les orientations et les actions que la Ville souhaite mettre en œuvre pour reconnaître d'une part la famille comme institution majeure de notre société** et d'autre part pour la **soutenir** dans les différents rôles qu'elle doit assumer.

La famille est soumise à des mutations rapides et à des évolutions importantes. Son existence et son évolution sont étroitement reliées à ce qui se passe dans l'environnement social et communautaire. La famille subit donc les contre-coups d'une société en changement. Mais malgré toutes les transformations et les images qu'elle prend, la famille demeure toujours le noyau indispensable à la socialisation des enfants et à l'accomplissement de la parentalité. Dans ce contexte, la Ville de Rivière-du-Loup considère qu'elle a, en tant que gouvernement le plus près de l'ensemble des citoyens et citoyennes un rôle important à jouer pour que des mesures soient présentes dans la communauté pour apporter ce soutien tant nécessaire aux familles.

La présente politique ne couvre pas nécessairement toutes les dimensions de la vie familiale. Certains secteurs n'ont été qu'abordés et là encore sous certains angles seulement. Toutefois, cette politique ne se veut pas une fin en soi. Au contraire, elle pourra être remodelée ou complétée en regard de certaines dimensions ou besoins des familles de la Ville de Rivière-du-Loup.

## Aux fins de la présente politique

### A) La définition de la famille

On entend par famille, tout groupe parent-enfant uni par des liens multiples pour se soutenir réciproquement au cours d'une vie et ce, momentanément ou de façon permanente et pour favoriser à leur source le développement des personnes et des sociétés.

- Cette définition origine de l'énoncé de la politique familiale provinciale et rejoint les éléments poursuivis par la Ville;
- Fait appel à la relation parent-enfant, peu importe l'âge des personnes;
- Reconnaissance de la variété des liens qui peuvent unir les membres de la famille;
- Reconnaissance du rôle des familles;
- Reconnaissance de la variabilité du support que les membres d'une famille peuvent s'apporter au cours des différents cycles de la vie (famille en phase d'établissement avec un enfant d'âge scolaire, famille avec un adolescent, famille avec un jeune adulte, famille en phase post-parentale, parents à l'âge de la retraite).



### B) Les principes directeurs

1. La Ville de Rivière-du-Loup reconnaît la famille comme un élément fondamental de la société: la famille est le premier lieu d'apprentissage et de sociabilisation de tout être humain et le bien-être de cette unité et de ses membres est la base même du bien-être de la société.
2. La Ville de Rivière-du-Loup reconnaît que la contribution sociale des parents comme premiers responsables des familles et de la prise en charge des enfants mérite d'être soutenue et encouragée.
3. La Ville de Rivière-du-Loup reconnaît qu'elle peut, dans ses champs d'intervention et **en concertation avec les différentes ressources du milieu**, améliorer la qualité de vie des familles, des quartiers et finalement de la ville elle-même.
4. La Ville de Rivière-du-Loup reconnaît qu'une politique familiale se doit d'être assumée collectivement, d'où l'importance d'impliquer et de concerter les ressources du milieu qui s'intéressent aux familles.

### C) Le but de la politique familiale

La politique familiale vise essentiellement à améliorer la qualité de vie des familles de Rivière-du-Loup en créant un milieu favorable à leur épanouissement.

## D) Les objectifs de la politique familiale

1. Valoriser le rôle des parents dans la communauté louterivoise, la fonction de soutien réciproque des membres de la famille entre eux et celui de familles entre elles.
2. Soutenir la contribution sociale des familles en tentant de répondre aux besoins physiques, affectifs, éducatifs, économiques, culturels, sociaux et autres découlant des charges parentales et des besoins de chacun de ses membres.
3. Coordonner ce qui, dans l'ensemble des actions et des politiques municipales, a un impact direct et indirect sur la famille en tenant compte de ce qui se fait dans l'ensemble de la ville et de la société en général.

## E) De la politique à l'action

La définition, les principes directeurs, le but et les objectifs traduisent le cadre général d'orientation de la politique familiale. En adoptant ce cadre d'orientation, la Ville de Rivière-du-Loup souhaite intégrer la dimension familiale dans la planification et la réalisation de ses propres interventions mais plus encore, elle veut assurer, d'une part, un « leadership » dans son milieu pour solliciter les organismes et les familles à participer au développement de la politique familiale et d'autre part, encourager toute initiative du milieu répondant aux objectifs et recommandations retenues. Toutes les solutions et tout le travail à réaliser n'appartiennent pas uniquement à la Ville : **la politique familiale repose donc sur la concertation et le partenariat et elle ne pourra se développer qu'à cette condition.**

Par ailleurs, la concrétisation de la politique familiale n'est pas nécessairement associée avec un apport d'argent. Elle est plutôt liée à des choix différents, à des priorités différentes, à l'implication et à la créativité des décideurs et des ressources du milieu.

## Portrait sommaire des familles de la Ville de Rivière-du-Loup

Le portrait sommaire des familles de la Ville de Rivière-du-Loup a été dessiné à l'aide des données du recensement municipal de 1991\* et celles du recensement national de 1986\*\*.

Les données du recensement municipal nous permettent d'avoir une répartition plus récente de la population de la ville. Toutefois, pour mieux connaître les familles, nous devons utiliser les données de Statistiques Canada de 1986 et faire une certaine projection puisque le recensement municipal n'a pas recueilli de telles informations et que les données du recensement national de 1991 ne sont pas encore disponibles. L'image des familles ainsi tirée devrait quand même se rapprocher de celle de 1991 puisqu'il ne semble pas avoir eu de mouvement important de la population au cours des dernières années.

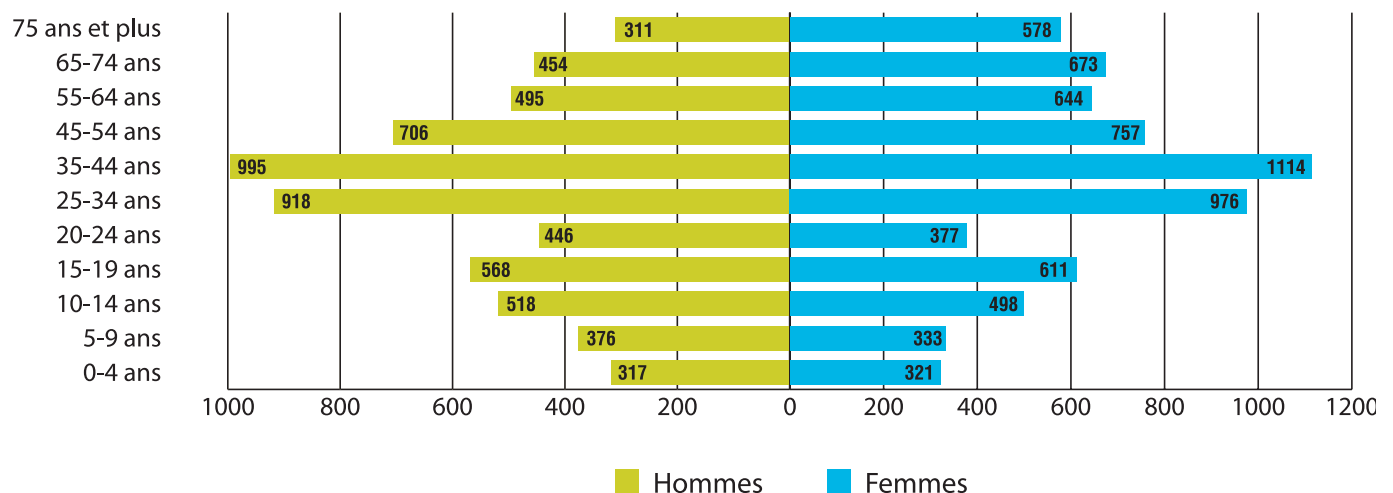
### La répartition de la population

En 1991, 13 437 personnes ont été dénombrées lors du recensement municipal. Ce nombre traduit une stabilité de la population depuis les dix dernières années.

La distribution par sexe et par âge est présentée à la figure 1. Le groupe des 35-44 ans et celui des 25-34 ans constitue les groupes les plus importants. Ils représentent 30% de la population de Rivière-du-Loup. Les 45-64 ans forment 20% de cette dernière alors que les 65 ans et plus 15%. Les jeunes âgés de 0 à 18 ans représentent au moins le quart de la population, les moins de 5 ans forment près de 5% de celle-ci.

Les conclusions du rapport du Service du greffe précisent que la population de Rivière-du-Loup a tendance à vieillir.

**Figure 1 : Répartition par sexe et par âge de la population de Rivière-du-Loup**



\* Le service du greffe de la Ville de Rivière-du-Loup (1992). *Rapport démographique sommaire de la Ville de Rivière-du-Loup*. 112 p.

\*\* Statistiques Canada. *Fichier sur le recensement national de 1986*

## La répartition des familles

Les données de 1986 révèlent qu'il y aurait environ 3 450 familles à Rivière-du-Loup. Près de 85 % de ces familles sont biparentales alors que les autres se retrouvent dans des familles monoparentales dont le chef de famille est très majoritairement une femme.

Le nombre d'enfants moyens par famille est de 1,28.

La répartition des familles selon l'âge des enfants à la maison montre une forte proportion d'enfants majeurs demeurant encore avec leur(s) parent(s). Il y a tout lieu de croire que les familles avec des enfants de moins de cinq ans sont moins nombreuses qu'auparavant si on regarde les données du recensement municipal.

## Caractéristiques socio-démographiques

Mentionnons brièvement que plus de 36 % de la population de 15 ans et plus de Rivière-du-Loup possède entre une 9<sup>e</sup> et une 13<sup>e</sup> année de scolarité. Par ailleurs, 30 % ont des études reliées au secteur des métiers alors qu'environ 13 % ont des scolarités de niveau collégial ou universitaire. Les gens ayant moins d'une 9<sup>e</sup> année se situent autour de 20 %.

Les conditions reliées au travail peuvent avoir changé compte tenu de la situation économique des dernières années. Toutefois, on notait en 1986 que près d'une femme sur deux avec enfant était considérée active c'est-à-dire, occupée (85 %) ou en recherche d'emploi (15 %). Le taux d'activité pour l'ensemble des hommes de 15 ans et plus se révélait supérieur: 72,35 %. À ce moment, le taux de chômage se situait à 12 % pour eux.

Les données de l'aide sociale datant de 1989 font état de 789 prestataires dont 79 couples avant enfant(s) et 147 familles monoparentales. On dénombre 349 enfants de

moins de 18 ans vivant dans ces familles. Au total, 1 283 personnes vivaient de l'aide sociale soit environ 19 % de la population de Rivière-du-Loup. Plus de la moitié des prestataires étaient alors âgés entre 25 et 44 ans.

Le revenu moyen de l'ensemble des familles de Rivière-du-Loup s'établissait en 1986 à 31 409 \$. En 1993, ce revenu, selon les statistiques de la Table ronde des Villes Centres créée par le Ministre des Affaires municipales en 1993, s'établit à 30 026 \$ alors que la moyenne provinciale est d'environ 29 800 \$ pour la même année.

## Les moyens d'action

Afin d'actualiser les principes directeurs, le but et les objectifs de la politique familiale, le Conseil municipal retient un certain nombre de moyens à mettre en place, à améliorer ou à poursuivre dans le milieu et en concertation avec celui-ci, et préconiser par le comité Vie de quartier.

Ces moyens ne répondent pas nécessairement à l'ensemble des besoins des familles. Ils permettent d'assurer tout de même une action supportante et concertée pour les familles luperivoises.

### 1. Promotion de la famille

Valoriser la famille passe nécessairement par une reconnaissance officielle, sur la place publique, des familles. Dans cette optique, la Ville de Rivière-du-Loup préconise de :

- Proclamer annuellement la Semaine de la Famille qui se déroule au cours de la première semaine d'octobre ;
- Participer ou initier des activités pour la valorisation ou la reconnaissance des familles ;
- Reconnaître toute organisation ou individu qui apporte une contribution significative au bien-être des familles luperivoises.

### 2. Habitation et Sécurité des familles

Considérant que la population de Rivière-du-Loup est vieillissante et que des besoins en habitation pour les personnes âgées seront de plus en plus présents, la Ville de Rivière-du-Loup préconise :

La mise en place d'une politique d'hébergement en milieu « familiale » pour les aînés. Cette politique pourrait :

1. Faciliter l'aménagement de résidences existantes pour permettre, à l'enfant qui le désire, d'offrir un logement à ses parents et favoriser la mise en place de mesures financières de support ;
2. Faciliter l'hébergement des personnes âgées chez un de leur enfant par la mise en place, avec divers organismes du milieu, de mesures de soutien qui pourront être identifiées par un comité nommé à cet effet ;

Considérant que les enfants, les parents et les personnes âgées ou seules ont droit à une ville qui leur assure protection et sécurité, la Ville de Rivière-du-Loup préconise :

D'améliorer la signalisation routière de certains secteurs de la ville ;

D'initier des campagnes de sensibilisation pour la sécurité des piétons et le respect des règles de circulation routière ;

Collaborer avec divers organismes à la mise en place de programmes permettant aux personnes seules et aux familles de

se sentir en sécurité au foyer et d'avoir accès à un service public d'appel d'urgence efficace aux meilleurs coûts possibles.





### 3. Loisirs et culture

Le loisir, qu'il soit sportif, récréatif ou culturel, peut se révéler un instrument intéressant pour favoriser le développement des personnes et des familles. À ce titre, les divers agents responsables de l'orientation, du développement et de l'organisation des loisirs dans une municipalité doivent se préoccuper de la dimension familiale.

#### **Considérant :**

1. Que la Ville de Rivière-du-Loup a toujours eu une préoccupation à l'égard des familles dans le secteur loisir;
2. La participation de la Ville de Rivière-du-Loup au projet « Famille au Jeu »;
3. L'étude de besoins des familles réalisée dans le cadre de Famille au Jeu et dont les résultats montrent:
  - Que les trois quarts des parents consultés sont intéressés à pratiquer des activités physiques avec leurs enfants;
  - Que les contextes favorisés pour pratiquer des activités physiques familiales touchent davantage la pratique d'une activité physique avec l'enfant sans encadrement, ni moniteur ou pendant que l'enfant pratique sa propre activité.
  - Que plusieurs facteurs pourraient favoriser la pratique d'activités physiques familiales à Rivière-du-Loup; activités physiques conçues pour la famille, plus d'information sur les programmes et projets d'activités physiques destinés aux familles, possibilité d'offrir un

abonnement familial à un coût abordable, donner accès aux activités selon des horaires plus flexibles, fournir des installations variées, offrir des activités pour les parents en même temps que les activités pour enfants.

- Que le manque de temps en raison du travail, des études ou des obligations familiales et le coût élevé des activités apparaissent les principales barrières reliées à la pratique d'activités physiques familiales.
4. Que l'aspect loisir culturel n'est pas abordé par le projet Famille au Jeu;
  5. Que les activités de loisirs ne sont pas toujours connues;

#### **La Ville de Rivière-du-Loup, par l'entremise de son Service des loisirs, préconise de :**

- Privilégier le loisir familial et son intégration à la vie de quartier;
- Intégrer la dimension loisir culturel au projet Famille au Jeu;
- Poursuivre la démarche amorcée par Famille au Jeu;
- En créant une structure de concertation et de coordination en loisirs familiaux qui regroupera les divers partenaires en loisirs (dont les comités de loisirs et des représentants des familles). Cette table devra veiller à une meilleure gestion des équipements et des ressources dans le cadre du loisir familial et s'assurerait d'aller chercher les données pour rester en constante relation avec les besoins des familles;

- En révisant la programmation des services des loisirs pour faire davantage de place au loisir familial et tenir compte des réalités familiales. Exemple: on tiendra compte ainsi des horaires des familles de la semaine de relâche, des vacances, etc. ;
- En rendant les activités accessibles financièrement à l'ensemble des familles, ceci incluant les équipements;
- Diffuser régulièrement les activités familiales récréatives et culturelles afin que ces dernières soient bien connues. Cette diffusion pourrait se faire via un journal municipal périodique ou par des personnes-clé dans chacun des quartiers.

#### 4. Le soutien psycho-social

Le soutien psycho-social aux familles vise avant tout à favoriser un milieu cohérent et renforçant pour les familles. Trois aspects ont été cernés sous ce volet: la pauvreté, l'entraide et la violence.

##### **La pauvreté :**

Considérant l'appauvrissement d'une couche de plus en plus importante de la population de Rivière-du-loup, la Ville de Rivière-du-Loup préconise de :

- Demeurer sensible à l'existence de la pauvreté dans son milieu en mettant en place, de concert avec divers organismes, des mesures et / ou en renforçant des moyens existant pour aider les familles aux prises avec cette réalité.

##### **L'entraide :**

Considérant l'importance pour toute personne d'avoir accès à un réseau d'entraide naturel, la Ville de Rivière-du-Loup préconise de :

- Favoriser la diffusion de l'information sur les services offerts pour la famille dans la communauté.

##### **La violence :**

Considérant l'existence de la violence autour de nous, la Ville de Rivière-du-Loup préconise :

- D'être un des modèles véhiculant des valeurs pacifiques et de s'associer avec les organismes du milieu afin de propager de telles valeurs.

#### 5. Les services de garde

Considérant que les différents services de garde existant à Rivière-du-Loup représentent un soutien important pour les parents qui ont à concilier leurs responsabilités parentales et leur travail gagne-pain; qu'ils sont et doivent être des milieux dynamiques et compétents pour l'éducation et la sociabilisation des enfants et qu'ils ont besoin d'être reconnus et soutenus dans leur quotidienneté, la Ville de Rivière-du-Loup préconise de :

- Tenter de mettre en place, avec les organismes du milieu, des mécanismes de concertation afin de stimuler les différents milieux de garde et de favoriser la mise en place d'environnements de garde les plus adéquats possibles pour le bien-être et la sécurité des enfants;
- Faire des représentations auprès de diverses instances provinciales ou régionales pour améliorer les services de garde lorsque l'opportunité se présente;



- Supporter des campagnes de valorisation en faveur des différents services de garde existant afin de reconnaître ces services essentiels au développement des enfants et du milieu;
- Continuer à mettre à la disposition des services de garde du matériel qu'elle n'utilise plus;
- Tenter de mettre en place, avec des organismes du milieu, un soutien aux parents démunis ayant besoin de répit ou aux enfants de ces familles ayant besoin de stimulation.
- Prendre toute décision relevant de sa juridiction en tenant compte préalablement des impacts sur la vie familiale et en minimisant ces impacts lorsque ceux-ci se révèlent plutôt négatifs;
- Fournir aux employés municipaux des conditions de travail favorisant leur vie familiale;
- Adopter une stratégie d'information à l'intention des citoyens et citoyennes et donc des familles, pour qu'ils puissent mieux profiter des services municipaux.

## **6. Les organismes familiaux et communautaires**

Comme plusieurs organismes familiaux ou communautaires de notre milieu ont des préoccupations reliées à la famille, la Ville de Rivière-du-Loup préconise :

- De reconnaître l'apport des organismes du milieu en regard de la famille;
- De rendre, dans la mesure du possible, accessible les ressources de la ville de façon ponctuelle aux meilleurs coûts possibles.

## **7. Les services municipaux**

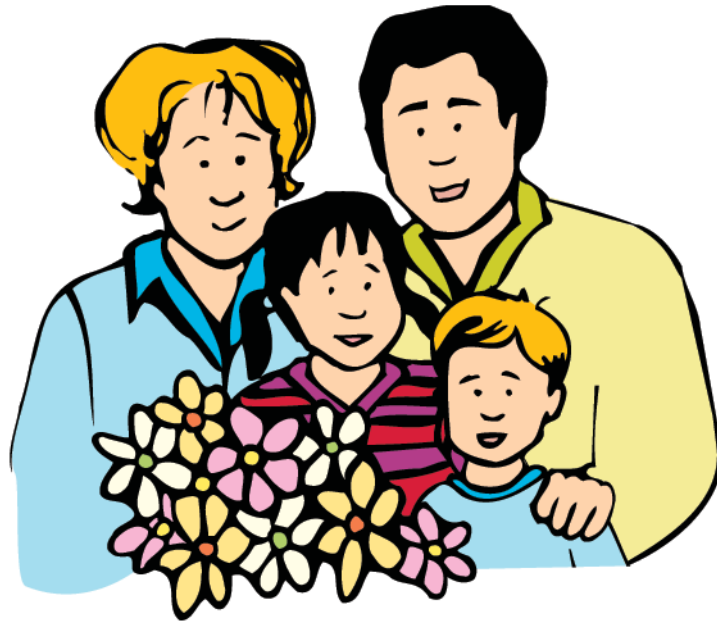
Considérant que la Ville de Rivière-du-Loup doit démontrer son engagement au bien-être des familles à travers son organisation propre et être ainsi un modèle d'entreprise à suivre, la Ville de Rivière-du-Loup préconise de :

- Procéder à la nomination d'un conseiller et la création d'un comité responsable des questions familiales qui veilleront à l'application et à la mise à jour de la politique;

## **8. La situation particulière des adolescents et adolescentes**

Les adolescents et adolescentes sont des membres à part entière d'une famille. Quoique leur statut est souvent mal défini au sein de notre société, il n'en demeure pas moins qu'ils ont eux aussi des besoins. Un sondage réalisé en juin 1992 auprès de l'ensemble des étudiants et étudiantes de la Ville de Rivière-du-Loup fréquentant l'école secondaire Luperivoise permet de dégager quelques pistes intéressantes. En ce sens, la Ville de Rivière-du-Loup préconise de :

- Mettre en place, avec les organismes du milieu, un comité consultatif pour représenter la jeunesse luperivoise dans les décisions qui la concernent puisque les jeunes désirent ardemment être davantage consulté;
- Varier ses façons de rejoindre les jeunes dans la diffusion d'activités pour eux compte tenu que ces derniers ne consultent pas nécessairement les mêmes sources d'information.



## Conclusion

La politique familiale de la Ville de Rivière-du-Loup touche à différentes dimensions de la vie familiale et cherche à travers les moyens retenus à reconnaître, à valoriser et à soutenir les familles luperivoises. **Cette politique adoptée par le Conseil municipal se réalisera au cours des prochaines années en partenariat avec le milieu** et pourra, selon les besoins exprimés par les familles ou les organismes ayant à cœur le bien-être des familles, s'enrichir de recommandations et de nouveaux moyens d'action.

Des actions devront toutefois être priorisées annuellement pour en permettre sa concrétisation. Ces actions priorisées mèneront à l'élaboration de plans d'action qui se réaliseront de concert avec les ressources du milieu. Un conseiller municipal et un comité nommé par le Conseil de Ville veilleront à l'actualisation de la politique familiale.

Le penser et l'agir pour les familles teinteront désormais toute action de la Ville de Rivière-du-Loup et le Conseil souhaite que toute la population lui apporte son soutien et sa collaboration et ce, pour le bien-être des familles et l'ensemble de la collectivité luperivoise tout entière.